

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULTZ-SOUS-FORETS DU 7 SEPTEMBRE 2011

Sous la présidence de : Monsieur Pierre MAMMOSSER, Maire

Membres présents : Mmes et MM. Dominique STOHR et Lucienne HAAS, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Paul BOISSARIE, Céline GEFFROY, Béatrice HOELTZEL, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT et Jean-Laurent VONAU, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : Mme Denise EHRHARD adjoint au Maire qui a donné procuration à Dominique STOHR.

Membres absents : MM. Christophe SCHIMPF, adjoint au Maire, Eric HUBERT, Jean-Michel STEPHAN et Christian WAGNER, conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Michèle NEICHEL

Avant de passer à l'ordre du jour, le Maire propose au conseil municipal le rajout du point 2 - RETROCESSION DE LA VOIRIE, DES ESPACES VERTS, DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DU BASSIN D'EXPANSION DU LOTISSEMENT « PLEIN SUD» DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité moins trois abstentions (Dominique STOHR, Paul BOISSARIE et Thomas RUBY), approuve le compte rendu du 6 juillet 2011.

07.07.2011

- réception des travaux pour l'aménagement des abords du terrain de football

08.07.2011

- rencontre avec Laurent REBHOLZ, responsable de La Poste qui a informé que le bâtiment de Soultz-sous-Forêts va être rénové et qu'il sera, de ce fait, fermé au public en novembre et décembre 2011. Le problème de stationnement des salariés de la Poste à proximité immédiate des locaux a également été évoqué

13 - 14.07.2011

- festivités de la Fête Nationale avec remise des distinctions aux sportifs et personnes méritantes et réception à La Saline suivies de la manifestation officielle au Bruehl avec remise de distinctions aux membres du corps des sapeurs-pompiers. Les manifestations se sont déroulées sur deux jours en raison des mauvaises conditions météorologiques et le feu d'artifice a été tiré le 14 juillet 2011

15.07.2011

- inauguration de l'exposition temporaire « Le pétrole et la guerre : Pechelbronn et la ligne Maginot ... » à la maison des Energies à Merkwiller-Pechelbronn ; une exposition aura lieu également à La Saline concernant les industries et notamment l'industrie du pétrole

18.07.2011

- réunion du conseil communautaire notamment consacré au ré-arrêt du PLU de Soultz-sous-Forêts et de Hoffen

21.07.2011

- réunion de la commission communale des impôts directs

28.07.2011

- visite de sécurité périodique du supermarché Leclerc par la commission d'arrondissement pour la sécurité de Wissembourg (CASIP) suivie d'un avis favorable pour la poursuite de l'établissement

01.08.2011

- réunion du conseil communautaire de la communauté de communes du Sultzerland qui a validé le choix de l'AGF pour la délégation de service public concernant le périscolaire

04.08.2011

- visite de sécurité périodique du supermarché Match par la commission d'arrondissement pour la sécurité de Wissembourg (CASIP) suivie d'un avis favorable pour la poursuite de l'établissement

09.08.2011

- visite de sécurité inopinée de la maison de retraite par la commission d'arrondissement pour la sécurité de Wissembourg (CASIP) suivie d'un avis non favorable

10.08.2011

- réunion de travail avec le Président du Syndicat Mixte et le CAUE concernant le complexe sportif

12.08.2011

- réunion de la commission fleurissement et illumination avec passage du jury pour le concours local de fleurissement

Ernest ROTT, Maire délégué et président de la commission constate que le fleurissement n'a pas augmenté, surtout à Sultz-sous-Forêts, mais que lors du passage dans les rues, les membres de la commission ont pu apprécier de belles prestations ; pour Hohwiller le fleurissement est beaucoup plus soutenu par les habitants.

Les membres de la commission ont sélectionné les plus belles compositions florales et proposent au conseil municipal le classement suivant :

SOULTZ-SOUS-FORETS

hors concours : M. et Mme Gérard LINCK - 12, rue du Frohnacker

1^{er} prix : M. et Mme Eric SCHIMPF - 51, rue de Lobsann

2^e prix : M. et Mme Armand HEILMANN, 39a, rue du Frohnacker

3^e prix : M. et Mme Didier KLEIN, 18a, rue de Pechelbronn

4^e prix : M. Henning Von HELMERSEN -11, rue du Frohnacker

5^e prix : M. et Mme Christian GRIES - 5, rue des Barons de Fleckenstein

6^e prix : M. et Mme Denis LOISON - 17, rue de Lobsann

7^e prix : Mme Lina WEIMER - 39, rue du Frohnacker

8^e prix : M. et Mme Charles THALMANN - 34, rue du Frohnacker

9^e prix : Boucherie ETWEIN - 6, rue du Frohnacker

9^e prix ex-aequo : Mme Monique DANGLER - 32, rue de Lobsann

HOHWILLER

1^{er} prix : M. et Mme Siegfried MEINHARTH - 2, rue des Jeunes Vignes

2^e prix : M. et Mme Ernest PHILIPPS - 18, rue de Reimerswiller

- 3^e prix : M. et Mme Samuel BOSSERT - 37a, rue Principale
- 4^e prix : M. et Mme Christian CULLMANN - 42, rue Principale
- 5^e prix : M. et Mme Freddy BOSSERT - 37, rue Principale
- 6^e prix : M. et Mme André STUDY - 2, rue Kleinfeld
- 7^e prix : M. et Mme Albert WURSTER - 44, rue Principale
- 8^e prix : M. et Mme Jean Georges GORGUS - 48, rue Principale
- 9^e prix : M. et Mme Christophe SCHINI -12, rue de Reimerswiller
- 9^e prix ex-aequo : M. et Mme Georges JAEGER - 28, rue Principale

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce classement.

13.08.2011

- rencontre avec MM. Davy HEINTZ et Aymeric MORITZ qui ont créé une association sportive MH MOTORS SPORT. Ils souhaitent participer au rallye automobile 4L Trophy se déroulant au Maroc et destiné aux étudiants. Ils recherchent des partenaires financiers, leur budget s'élève à environ 8 000 €.

Le Maire propose de soutenir cette association en leur accordant une subvention de 500 € et demande au conseil municipal de se prononcer.

Pour Jean-Laurent VONAU il est normal qu'on donne un coup de pouce à une association pour son démarrage et propose même d'aller jusqu'à 800 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association sportive MH MOTORS SPORT une subvention exceptionnelle de 500 € pour la participation au rallye automobile 4L Trophy.

18.08.2011

- Monsieur POINSOT de la DRAC a visité l'église de Hohwiller suite aux travaux de rénovation et l'église protestante de Soultz-sous-Forêts en vue des travaux de rénovation de l'orgue et plus précisément le remplacement du dispositif ; lors de cette visite Marie-José SCHALLER a proposé de mettre une partie en fer forgé en rappelant les motifs de la balustrade, proposition qui a reçu l'assentiment des personnes présentes - en attente de la décision

24.08.2011

- réunion du comité de pilotage du pôle des services (voir point à l'ordre du jour)

27-28-29.08.2011

- kirwe à Soultz-sous-Forêts avec animations

29.08.2011

- rencontre avec MM. LUTZ, maître d'œuvre et BOETZLE, facteur d'orgues suite à l'attribution des travaux de restauration de l'orgue de l'église protestante de Soultz-sous-Forêts

30.08.2011

- rencontre avec la présidente de l'association Hatha Yoga concernant l'occupation de la salle de motricité de l'école maternelle

31.08.2011

- rencontre, en présence de Lucienne HAAS, adjointe au Maire, avec la gérante de la boucherie SCHLUPP d'Uberach qui souhaitait participer au marché hebdomadaire du vendredi ; le Maire rappelle que le marché hebdomadaire actuellement en place est un marché de producteurs, ce qui signifie que le producteur est également vendeur, il n'y a pas d'intermédiaire, sauf cas très particulier. Les exposants sont titulaires d'une carte de commerçant non sédentaire ou ils ont le statut d'agriculteurs. Il a été

proposé à la boucherie SCHLUPP d'occuper plutôt un emplacement le jeudi matin, en même temps que le vendeur de poulets

- rencontre avec le capitaine Stéphane MEYER, Président de l'association « Les jeunes sapeurs-pompiers du Sultzerland », créée tout récemment et ayant pour but d'accueillir des jeunes, filles et garçons, à partir de 11 ans pour leur faire vivre une expérience unique, découvrir la force du travail en équipe, mais surtout de leur apprendre les gestes qui sauvent, les initier aux techniques de secours et de lutte contre l'incendie, découvrir des véhicules spécialisés et pratiquer régulièrement un ou plusieurs sports ; la forme de soutien de la municipalité s'inscrira, globalement, dans les dispositifs existants

01.09.2011

- rencontre avec les responsables de l'ADT67 et de l'ADEAN concernant la restructuration future des offices de tourisme en Alsace du Nord

02.09.2011

- inauguration de la foire européenne de Strasbourg

03.09.2011

- journée du Conseil Général du Bas-Rhin organisée dans le cadre de la foire européenne de Strasbourg

04.09.2011

- ouverture au public de la synagogue dans le cadre de la Journée Européenne de la culture juive

07.09.2011

- réunion de la commission de sélection des offres

2. RETROCESSION DE LA VOIRIE, DES ESPACES VERTS, DE L'ECLAIRAGE PUBLIC ET DU BASSIN D'EXPANSION DU LOTISSEMENT « PLEIN SUD » DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Le Maire distribue le dossier élaboré par ICADE PROMOTION LOGEMENT.

Il informe l'assemblée que la société ICADE propose à la commune :

1. la rétrocession de la voirie, des espaces verts, de l'éclairage public et du bassin d'expansion du lotissement « Plein Sud » dans le domaine public communal
2. la cession de terrains entrant dans le domaine privé de la commune.

Divers travaux restent à réaliser avant cette opération, qui ont tous été listés suite à la réunion sur place avec le Maire et Céline GEFFROY.

Terrains entrant dans le domaine public communal :

- section 37 parcelles n° 418/102 - 0,35 are (transformateur), 466/102 - 135,61 ares (voirie ...), 465/102 et 497/102 de contenances respectives 44,31 ares et 4,01 ares (bassin d'orage et bassin d'expansion après division et répartition entre le SICTEU et la commune)
- section 8 n° 466/419, 468/420, 470/422, 472/423 et 474/424 de contenances respectives 28 ca, 22 ca, 21 ca, 22 ca et 19 ca (parkings et trottoir)

Terrains entrant dans le domaine privé de la commune et cédés par ICADE à l'euro symbolique :

- section 37 n° 364/102, 468/95, 471/96, 473/97 et 477/102 de contenances respectives 206,82 ares, 3,25 ares, 4,43 ares, 3,54 ares et 14,53 ares

Le Maire demande au conseil municipal de débattre sur ce dossier.

Le conseil municipal à l'unanimité moins une abstention (Céline GEFFROY) donne son accord de principe pour ces différentes cessions sous réserve :

- de la réalisation des travaux listés
- de la réception du procès-verbal d'arpentage divisant les deux bassins implantés sur la parcelle cadastrée section 465/102
- de la réception des attestations de conformité des réseaux.

3. PROJETS ET TRAVAUX

→ Restructuration du pôle scolaire et de la petite enfance

Le Maire informe le conseil municipal que le permis de construire est à l'instruction.

L'architecte a fait parvenir l'estimatif mis à jour selon les plans du permis de construire et le rapport amiante et qui comprend également la réfection de la cour, les fondations spéciales et l'aménagement de la cuisine.

Le montant total des travaux HT est estimé à 2 106 370 € dont 1 273 449 € à charge de la commune et 832 922 € à charge de la communauté de communes du Sultzerland. La remise à jour de l'estimatif n'a pas eu d'impact significatif sur la contribution de la commune votée lors des précédentes séances.

→ Pôle maison des services

Les travaux ont environ 23 semaines de retard du essentiellement aux imprévus de chantier, ils devraient être terminés vers le mois de mars 2012. Le maître d'œuvre va réactualiser le planning et chaque entreprise devra se réengager au vu de ce nouveau planning. Suite à cela, les pénalités de retard seront strictement appliquées aux entreprises.

Le comité de pilotage, réuni le 24 août, a finalement décidé que l'ensemble des encadrements de fenêtres du bâtiment C (le bâtiment reconstruit) seront des encadrements neufs. Dans un premier temps il était question de conserver quelques encadrements d'origine, mais le fait que l'entreprise de construction ait fait confectionner des encadrements neufs pour toutes les fenêtres et que la différence entre le neuf et l'ancien est très nette, a amené le comité à prendre cette décision.

Il est également demandé de faire vérifier les marches d'entrée de la mairie pour voir si elles sont conformes aux normes des ERP. Dans le cas contraire une reconstruction de l'escalier devrait être l'occasion de repositionner la place de l'escalier dans l'ancien porche.

Enfin la demande de réalisation d'un sondage pour vérifier le contenu du sous-sol sous les anciens bureaux de la mairie a aussi été reformulée.

→ Réhabilitation intérieure de l'église de Hohwiller

Les travaux sont terminés, il restera à approuver l'un ou l'autre avenant après vérification ; l'inauguration aura lieu le dimanche 18 septembre 2011 à 10 h 15.

→ Restauration de l'orgue de l'église protestante

L'ordre de service a été délivré à M. Quentin BLUMENROEDER, facteur d'orgues retenu pour la restauration ; le début des travaux est fixé au 5 septembre 2011 pour une durée prévisionnelle de 14 mois.

→ Synagogue

Le Maire informe le conseil municipal que lors de l'instruction du permis de construire pour le remplacement des fenêtres de la synagogue, la DRAC a rejeté la demande d'accord portant sur des travaux concernant un édifice inscrit au titre des monuments historiques pour les raisons suivantes : « ... *le remplacement à l'identique des fenêtres de la synagogue de Soultz-sous-Forêts n'est, compte tenu de la qualité médiocre des menuiseries actuellement en place, pas accepté. Prévoir un dossier présentant un dessin de fenêtres en adéquation avec le statut de l'édifice* ».

Monsieur PIECHAUD, conservateur des monuments historiques auprès de la DRAC, a accepté un rendez-vous sur place le mardi 13/09/2011 à 10 heures pour la visite du monument. Il ne serait pas opposé à des fenêtres en aluminium, peints.

Le Maire a également relancé le dossier des bulbes auprès du maître d'œuvre qui a fait parvenir une première estimation à 74 000 € HT. Il propose au conseil municipal de faire effectuer les travaux de menuiserie et de bulbes. Jean-Laurent VONAU se réjouit de cette proposition à condition que l'architecture de ces bulbes soit conforme aux tourelles d'origine ; ceci est confirmé par le Maire qui demande au conseil municipal un accord de principe pour ces travaux.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, donne son accord de principe pour les travaux de menuiserie et de bulbes à la synagogue de Soultz-sous-Forêts.

→ Autres projets

- **Autorisation de défrichement pour la construction d'un nouveau réservoir par le syndicat des eaux**

La demande d'autorisation de défrichement pour le terrain nécessaire à l'implantation d'un nouveau réservoir d'eau par le syndicat des eaux a été transmise à la DDT (direction départementale des territoires) le 7 juillet 2011. Après vérification et analyse des pièces du dossier par cette instance, il s'est avéré que la notice d'impact prévoyait une emprise de 10 mètres de largeur nécessaire à la canalisation de vidange qui sera implantée dans la parcelle cadastrée section 30 n° 54/5. Toutefois le tracé de cette canalisation n'était que figuratif sur le document transmis.

La DDT a donc suspendu son délai d'instruction qui est de deux mois et demande un nouveau plan reprenant le tracé exact de cette canalisation ainsi que la demande d'autorisation de défrichement.

Le maître d'œuvre du projet, interrogé à ce sujet, confirme qu'une emprise de 5 mètres de largeur est suffisante ; la notice d'impact et le plan de situation seront rectifiés dans ce sens. La surface complémentaire à défricher sera donc de 225,91 m². Une servitude de passage de canalisation sera établie avec le syndicat des eaux pour le passage de cette canalisation.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce défrichement complémentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- approuve le tracé de cette canalisation de vidange qui sera implantée dans la parcelle cadastrée section 30 n° 54/5
- sollicite auprès de Monsieur le Préfet de la Région Alsace, Préfet du Bas-Rhin, l'autorisation de défricher une surface complémentaire de 225,91 m² correspondant à l'emprise de cette canalisation
- donne tous pouvoirs à ces effets au Maire, ou à défaut en cas d'empêchement de ce dernier, à l'un de ses adjoints.

4. ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE

→ Tarifs année scolaire 2011/2012

Le Maire informe le conseil municipal que les inscriptions à l'école municipale de musique ont lieu ce soir et qu'il est prévu de rajouter l'enseignement du chant en cours individuel de 30 minutes et en cours collectif. Pour ce cours de chant il propose d'appliquer le tarif « formation musicale avec autre instrument » pour les cours individuels et le tarif « chorale adultes » pour les cours collectifs ; pour les autres disciplines les tarifs de l'année scolaire écoulée seraient reconduits.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions et fixe les tarifs trimestriels de l'école municipale de musique pour l'année 2011/2012 comme suit :

Rappel des tarifs :

DISCIPLINES	TARIFS SOULTZ-S/FORETS	TARIFS EXTERIEURS
Eveil musical	54 €	61 €
Formation musicale	54 €	61 €
Formation musicale avec instrument d'harmonie ou percussion	123 €	138 €
Formation musicale avec autre instrument ou chant	138 €	156 €
Chorale adultes (minimum 10 personnes) ou cours collectifs de chant	29 €	36 €
Pratique d'un 2 ^{ème} instrument	48 €	54 €
Tarif dégressif à partir du 2 ^{ème} membre de la même famille	- 21 €	- 21 €
Réduction pour les élèves faisant partie de l'harmonie Concordia de Soultz-sous-Forêts	- 60 %	- 60 %

→ Création d'emplois

- assistants d'enseignement artistique

Pour permettre à l'école municipale de fonctionner dans les meilleures conditions, le Maire propose au conseil municipal de créer 11 emplois d'assistants d'enseignement artistique non titulaires, à temps non complet, la durée étant fonction du nombre d'élèves inscrits. Il rappelle également qu'un temps complet équivaut à 20 heures de service par semaine. Les contrats seront conclus pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer 11 emplois d'assistants d'enseignement artistique non titulaires, à temps non complet, pour la période du 1^{er} octobre 2011 au 30 septembre 2012

- emploi saisonnier de formateur à la direction

Lors de la dernière réunion, le conseil municipal avait créé l'emploi d'agent saisonnier de formateur à la direction pour une durée de trois mois, du 1^{er} août 2011 au 31 octobre 2011, à temps complet (20 heures/semaine). Le temps de travail n'étant pas le même pour les trois mois, le Maire propose de modifier le contrat de travail pour septembre et octobre 2011 à raison 11 heures d'enseignement par semaine (11/20^e) et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer le coefficient d'emploi d'agent saisonnier de formateur à la direction pour les mois de septembre et octobre à 11/20^e.

5. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

→ Personnel communal

- **création emploi fonctionnel**

Le Maire informe le conseil municipal que les emplois fonctionnels correspondent à des emplois de direction pouvant être créés dans des collectivités territoriales ou des établissements publics locaux répondant à certains seuils démographiques. Ils sont occupés par des fonctionnaires mis en position de détachement sur ces postes.

La fonctionnalité de l'emploi de direction permet au Maire ou au Président de confier la responsabilité de la direction des services à un cadre. Le décret 87-1101 précise que le DGS (directeur général des services) « ... *est chargé, sous l'autorité du Maire ou du Président, de diriger l'ensemble des services et d'en coordonner l'organisation ...* ».

Toutes les collectivités territoriales disposant d'un nombre d'habitants supérieur à 2 000 habitants ont la possibilité de créer l'emploi fonctionnel.

L'assemblée délibérante de la collectivité décide de la création de l'emploi fonctionnel et autorise le Maire à y pourvoir dans les conditions statutaires ; le détachement sur l'emploi fonctionnel de DGS s'effectue sur la demande écrite de l'agent auprès de l'autorité territoriale ; cette demande est soumise pour avis à la commission administrative paritaire du centre de gestion.

Lors de la réunion du conseil municipal du 6 avril 2011 une commission RH (Ressources Humaines) avait été créée pour d'une part discuter de l'emploi fonctionnel et d'autre part faire le point sur la situation des ressources humaines au sein des services communaux. Cette commission est composée de l'exécutif municipal (maires, adjoints) et de Christian KLIPFEL, Eric HUBERT et Alfred SCHMITT.

Les membres de la commission se sont réunis le 20 avril 2011 pour examiner ces différents points sans prendre de décision définitive.

Le détachement sur l'emploi fonctionnel de DGS porte sur une durée maximum de 5 ans, renouvelable à terme. Ce détachement peut être récusé par l'autorité territoriale à tout moment.

Le Maire demande au conseil municipal de débattre sur le sujet.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Jean-Laurent VONAU) crée l'emploi fonctionnel de directeur général des services à la Ville de Soultz-sous-Forêts et autorise le Maire à y pourvoir dans les conditions statutaires.

- **création emploi en CDI directeur relais culturel**

Par délibération du 6 juillet 2011 le conseil municipal a créé l'emploi d'agent non titulaire faisant fonction de directeur du relais culturel La Saline, à temps complet et pour une durée d'un an, du 18 août 2011 au 17 août 2012. Le Maire propose de modifier cette délibération et d'embaucher l'agent non titulaire faisant fonction de directeur du relais culturel La Saline pour une durée indéterminée ; tous les autres termes du contrat restent valables.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL) décide l'embauche de l'agent non titulaire faisant fonction de directeur du relais culturel La Saline à durée indéterminée à compter du 18 août 2011.

- **heures supplémentaires**

Le Maire informe le conseil municipal que les employés des services techniques ont effectué des heures supplémentaires de dimanches, de jours fériés et de nuit lors des

festivités de la fête nationale et pour la mise en sécurité des biens communaux suite à un accident de la circulation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le paiement des heures supplémentaires de dimanches, jours fériés et nuit aux employés des services techniques comme suit :

- Christian BILLMANN : 4,50 heures (dimanches et jours fériés) et 2 heures (nuit)
- Yannick DELILLE : 2,50 heures (dimanches et jours fériés)
- Thomas GORGUS : 2 heures (dimanches et jours fériés) et 2 heures (nuit)
- Jean-Yves JUNG : 7 heures (dimanches et jours fériés) et 2 heures (nuit)
- Eric KREISS : 5,50 heures (dimanches et jours fériés) et 2 heures (nuit)

→ Règlement du columbarium

Le Maire informe le conseil municipal que le règlement du columbarium, adopté par délibération du 30 novembre 2007, précise :

« Article 1 : Création d'un espace cinéraire : le columbarium situé dans l'enceinte du cimetière est mis à la disposition des familles résidentes à Soultz-sous-Forêts et Hohwiller pour leur permettre d'y déposer les urnes ou les cendres de leurs défunts ; Tout autre cas sera étudié par la commission du cimetière pour avis.

Article 2 : ... le columbarium est destiné exclusivement au dépôt des urnes cinéraires. Il est placé sous l'autorité et la surveillance de la commune » ...

Une demande pour le dépôt d'une urne cinéraire dans le columbarium de Soultz-sous-Forêts a été reçue en mairie suite au décès de Audrey KUHN (34 ans), dont la famille maternelle est originaire de Soultz-sous-Forêts.

Le Maire propose de répondre favorablement à ce souhait et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le dépôt de l'urne cinéraire d'Audrey KUHN dans le columbarium de Soultz-sous-Forêts.

Le Maire propose également à l'assemblée la création d'une commission cimetière et un mail sera diffusé aux conseillers municipaux dans ce sens ; la création de cette commission sera entérinée lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

6. AFFAIRES FINANCIERES

→ Subventions exceptionnelles

- **Organisation de la partie festive du 13 juillet**

Par délibération du 6 juillet 2011 le conseil municipal a voté une subvention exceptionnelle de 1 300 € à l'association Tennis de Table de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation de la partie festive du 13 juillet 2011. Or la subvention octroyée à l'association organisatrice pour cette manifestation s'élève à 1 600 €. Le Maire propose de voter une subvention exceptionnelle complémentaire de 300 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle complémentaire de 300 € à l'association Tennis de Table de Soultz-sous-Forêts pour l'organisation de la partie festive du 13 juillet 2011.

Le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

- **Participation aux festivités du 13 juillet**

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Christian KLIPFEL), attribue une subvention exceptionnelle de 300 € à la Musique Union de Preuschedorf pour la participation de l'harmonie aux festivités du 13 juillet 2011.

Le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

- **Participation au stage de tennis pour les jeunes**

Le tennis club de Soultz-sous-Forêts a organisé un stage pour les jeunes du 22 au 26 août 2011, encadré par un moniteur brevet d'Etat et par une équipe d'initiateurs bénévoles du club. Le coût de revient de ce stage s'est élevé à 900 € et 12 jeunes y ont participé. Pour ne pas mettre uniquement les parents à contribution (60 €/semaine) et pour équilibrer le budget, le Président sollicite une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, attribue au Tennis club de Soultz-sous-Forêts une subvention exceptionnelle de 180 € pour l'organisation du stage.

Le crédit est prévu sur article 6748 du budget.

Le Maire précise également que les activités « Pass vacances » organisées par la commune n'ont pas eu lieu cette année vu que l'animateur n'était pas disponible au mois d'août. Il s'agira, pour 2012, d'organiser ces activités dès le début de l'année afin de prévenir, autant que faire se peut, ce type de difficulté.

- **Participation au « festival autour du point de croix »**

L'association « Les Amis de la Maison Rurale de l'Outre-Forêt (A.M.R.O.F.) organise, du samedi 29 octobre au dimanche 6 novembre 2011, la 7^{ème} édition de leur festival qui sera présent à Soultz-sous-Forêts non seulement pour les vitrines décorées comme l'année dernière mais également par un spectacle de danses, des expositions, démonstrations, présentations de costumes et ventes de tissus anciens au relais culturel La Saline.

Afin d'équilibrer au mieux le budget, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Président de l'association, a fait parvenir un courrier sollicitant la commune pour l'attribution d'une subvention de 875 € représentant la location de la salle de spectacles le samedi 5 novembre 2011 et pour la mise à disposition gracieuse de la salle Mary de Bodé où se tiendront les expositions, démonstrations et ventes pendant toute la durée du festival.

Le Maire propose de répondre favorablement à ces sollicitations et de contribuer à cette manifestation par la mise à disposition gracieuse de la salle de spectacles et du régisseur le samedi 5 novembre 2011 et de la salle Mary de Bodé pendant toute la durée du festival.

Il demande au conseil municipal de délibérer sur cette affaire.

Jean-Laurent VONAU quitte la salle de séance et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité, décide

- la mise à disposition gracieuse de la salle de spectacles et du régisseur pour un montant estimé à 875 €
- la mise à disposition gracieuse de l'espace Mary de Bodé pendant toute la durée du festival.

- **Participation à la manifestation « EXPO SOULTZ »**

Le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison de mesures de sécurité de plus en plus contraignantes, des frais supplémentaires devront être supportés par l'association organisatrice pour leur manifestation « EXPO SOULTZ » et propose de prendre en charge une partie des frais.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition dont le montant sera finalisé par le conseil au vu du montant réellement engagé.

→ Redevance Télécoms

Le Maire informe le conseil municipal que le décret du 27 décembre 2005 a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de communications électroniques et a encadré le montant de certaines redevances.

Tant pour le domaine public routier que pour le domaine public non routier, les montants des redevances doivent tenir compte de la durée de l'occupation, de la valeur locative de l'emplacement occupé et des avantages matériels, économiques, juridiques et opérationnels qu'en tire le permissionnaire tout en ne devant pas excéder les montants « plafonds ». Les installations radioélectriques (pylône, antenne de téléphonie mobile ...) sont exclues du champ d'application de ce texte.

Le conseil municipal doit, soit fixer au début de chaque année le montant des redevances dues pour l'année à venir, soit prévoir dans une même délibération, les montants retenus pour l'année à venir et les modalités de calcul de leurs revalorisations ultérieures sans toutefois dépasser les montants plafonds prévus par décret.

Pour les antennes et pylônes de téléphonie mobile, l'autorité gestionnaire retrouve la liberté de fixer elle-même le montant des redevances dues par les opérateurs.

France Télécom a fait parvenir la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier communal au 31/12/2010 pour Soultz-sous-Forêts et pour Hohwiller :

Soultz-sous-Forêts : 5,520 km artère aérienne ; 46,805 km artère en sous-sol et 2,300 m² d'emprise au sol

Hohwiller : 0,360 km artère aérienne ; 9,970 km artère en sous-sol et 0,700 m² d'emprise au sol.

Les montants plafonds des redevances dues pour l'année 2011 sont les suivants :

49,29 €/km pour l'artère aérienne ; 36,97 €/km pour l'artère souterraine et 24,64 €/m² pour emprise au sol (cabine téléphoniques, ...). Le montant total de la redevance à percevoir s'élève à 2 462,71 € (2 059,13 € pour Soultz et 403,58 € pour Hohwiller).

Le décret a également fixé les modalités de calcul de la revalorisation annuelle, qui doit s'effectuer au 1^{er} janvier de chaque année, en appliquant la moyenne des 4 dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- fixe les redevances dues par France Télécom pour l'occupation du domaine public communal à Soultz-sous-Forêts et Hohwiller, pour l'année 2011, comme suit :
 - 49,29 € / km pour l'artère aérienne
 - 36,97 € / km pour l'artère souterraine
 - 24,64 € / m² pour emprise au sol (cabines téléphoniques ...)
- décide la revalorisation de cette redevance pour les années à venir en prenant en compte les modalités de calcul conformément au décret du 27 décembre 2005.

→ Achat et vente de terrains

- vente d'une parcelle de terrain aux époux HAESSIG

Les époux HAESSIG souhaitent acquérir le terrain situé entre le nouveau parking rue des Vignes et leur grillage pour désenclaver quelque peu leur propriété. Le terrain est situé en zone UB du POS.

Le Maire propose :

- la vente de cette parcelle comme jardin d'agrément, à 2 000 € l'are, tous les frais à charge de l'acquéreur,
- d'inclure une clause dans l'acte de vente disant qu'aucune construction ne pourra être réalisée sur cette parcelle
- de donner la possibilité à la commune de racheter cette parcelle au prix d'origine au cas où cette zone devrait être utilisée pour de l'urbanisation.

Il demande au conseil municipal de débattre sur cette vente.

Aux questions de Jean-Laurent VONAU et Alfred SCHMITT interrogeant sur l'utilisation de cette parcelle pour d'une part créer des parkings complémentaires ou pour servir au terrain de football, le Maire répond par la négative.

Pour Christian KLIPFEL, ce prix ne correspond pas du tout au prix du marché ; cette parcelle est constructible et le prix est divisé par cinq. Ceci pourrait créer un précédent.

Jean-Laurent VONAU doute quant à la clause de non-constructibilité d'un bien et souhaite qu'on se renseigne.

Le conseil municipal reporte sa décision à une prochaine séance.

- **achat d'une parcelle de terrain appartenant aux conjoints SCHIMPF**

Les héritiers de feu Eugène SCHIMPF de Drachenbronn souhaitent vendre une parcelle de terrain de 2 ares située en bordure de la RD en allant vers Surbourg. Le terrain est cadastré section 36 n° 323/5 et la commune est déjà propriétaire du terrain adjacent d'une contenance de 2 ares.

Le Maire propose au conseil municipal l'achat de ce terrain à 70 €/are, prix identique à celui payé pour l'acquisition des terrains pour les bassins de rétention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'achat du terrain cadastré section 36 n° 323/5 d'une contenance de 2 ares appartenant aux héritiers SCHIMPF et autorise le Maire à signer l'acte à intervenir. L'achat se fera par acte administratif.

- **acquisition de la propriété DANGLER rue de la Bergerie (sauvegarde de l'ancien quartier juif)**

Le Maire distribue les plans de l'étude préliminaire de l'architecte SUTTER.

Il informe que le 24 novembre 2010 la commune et l'architecte SUTTER ont signé un contrat d'architecte pour études préliminaires dans le cadre d'une étude de faisabilité pour une acquisition éventuelle d'un bien sis 12, rue de la Bergerie à Sultz-sous-Forêts appartenant à Monsieur Pierre DANGLER.

A la demande de la commune, les services des Domaines ont évalué la propriété le 1^{er} octobre 2010 et ont déterminé la valeur vénale comme suit :

- 110 000 € le bien dans son entier, unité foncière constituée de toutes les parcelles (2 maisons, les jardins et la cour commune), soit 7,19 ares au total
- 1 000 € les jardins uniquement pour une superficie de 3,70 ares
- 100 000 € les maisons et la cour commune ; la soustraction du terrain d'aisance que sont les jardins à l'arrière du bâti constitue une dépréciation du bien.

Suite à une première étude qui ne correspondait pas à la demande, l'architecte a établi une seconde étude de faisabilité préalable à l'acquisition de l'ensemble immobilier. Il propose la conservation et restauration des 2 maisons à colombage avec démolition des annexes inutiles, la création d'une résidence de logements collectifs neufs et un accès

automobile à la nouvelle résidence via une rampe. Le coût de ces travaux est estimé à 881 000 € TTC hors frais liés à la réalisation de l'opération (honoraires d'architecte, diagnostics, bureaux d'études et de contrôle ...) d'un montant de 128 005 € TTC, soit un total estimé à 1 010 000 € TTC hors achat du terrain.

Pour Christian KLIPFEL la première esquisse préservait mieux le paysage.

Le Maire rappelle qu'il s'agit de la sauvegarde de maisons dans l'ancien quartier juif de la commune ; il serait opportun d'acquérir l'intégralité de cette propriété d'une contenance de 719 m² ce qui permettrait également d'élargir la rue des 3 Hommes qui est trop étroite actuellement pour la circulation. Il propose :

- de demander une nouvelle estimation auprès du service des Domaines, en prenant en compte l'état de l'intérieur des maisons,
- de négocier l'achat de l'ensemble de la propriété sur la base de cette estimation et de le faire porter par l'EPF (Etablissement Public Foncier).

Il estime qu'il faudrait par la suite réhabiliter les bâtiments A et B et leur trouver une destination (locatif, gîte d'étape pour le chemin de Compostelle). Le bâtiment A, d'une superficie de 72 m² SHON, est en très mauvais état, le bâtiment B, d'une superficie de 115 m² SHON est en moins mauvais état ; leur réhabilitation respective est évaluée à 150 000 € TTC et 130 000 € TTC, soit 280 000 € TTC ; à cette somme se rajouterait des travaux de VRD et les honoraires d'architecte. Le montant total des travaux serait de l'ordre de 350 000 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de demander une nouvelle estimation auprès du service des Domaines, en prenant en compte l'état intérieur des maisons
- de négocier l'achat de l'ensemble de la propriété sur la base de cette nouvelle estimation et de le faire porter par l'EPF.

➔ **Tarifs des insertions des plaquettes pour le Festival « Tradi'sons »**

Comme cela s'est déjà pratiqué en 2010, le Maire propose au conseil municipal de solliciter les acteurs économiques de Soultz-sous-Forêts et des environs pour une insertion publicitaire dans les plaquettes distribuées à l'occasion du festival « Tradi'sons », aux mêmes conditions et rappelle les tarifs pratiqués :

- ¼ page intérieure : 100 €
- ½ page intérieure : 150 €
- 1 page entière : 200 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

➔ **Honoraires ONF pour estimation forestière**

Suite à la décision du conseil municipal de céder au Syndicat des Eaux la parcelle nécessaire à la construction d'un nouveau réservoir d'eau, l'ONF (Office National des Forêts) a été sollicité pour une estimation de la valeur de cette parcelle.

L'agence de développement Alsace de cet organisme a fait parvenir un devis pour cette prestation qui s'élève à 280 € HT, soit 334,88 € TTC.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver ce devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

➔ **Autres**

- **Vente propriété CULLMANN à Hohwiller**

Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller informe l'assemblée que la propriété CULLMANN, située vis-à-vis de la mairie annexe, est actuellement en vente. Il s'agit d'un bien d'une quarantaine d'ares au total, classé en partie en zone UA sur une surface d'environ 12,14 ares, en zone NCb sur une surface d'environ 15,07 ares et des terres à usage agricole d'une contenance de 24,15 ares. Vu la situation de ce bien en plein centre du village et les problèmes de stationnement dans la commune, Il estime qu'il serait opportun de l'acquérir ce qui permettrait d'y aménager des parkings tout en conservant le bâti, l'éventuelle restauration de la grange étant toutefois obérée par le très mauvais état du bâtiment.

La commune a fait établir une évaluation par le service des Domaines qui a déterminé les valeurs vénales actuelles à :

- 137 000 € pour la partie avant de la parcelle, correspondant aux constructions en zone UA et la partie à l'arrière de la grange en zone NCb (superficie totale 27,21 ares)
- 70 € l'are pour les parcelles enclavées, à usage agricole, situées à l'arrière de la zone urbanisée, sans accès aux VRD (contenance 24,15 ares).

Pour Jean-Laurent VONAU l'acquisition de cette propriété centrale de la commune est une opportunité, il faudra toutefois sauvegarder ce corps de ferme.

Le Maire demande l'accord du conseil municipal pour engager des négociations pour l'acquisition de ce bien ; une partie pourrait être portée par l'EPF.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager des négociations pour l'achat de cette propriété.

7. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation des biens suivants :

- section 37 n° 460/1 lieudit « Fritz Kiener » pour un appartement en état futur achèvement
- section 6 n° 200/32 lieudit « rue des Barons de Fleckenstein » pour un appartement, cave et parking extérieur
- section 6 n° 200/32 lieudit « rue des Barons de Fleckenstein » pour un appartement, cave, garage et parking
- section 10 n° 99/12 lieudit « rue Louis-Philippe Kamm » pour un appartement et parking
- section 37 n° 454/102 lieudit « 20a rue des Vignes » pour un appartement, garage, parking et jardin

8. DIVERS

→ Diverses informations

- **Bureaux de vote**

Madame la Sous Préfète de Wissembourg a pris un arrêté portant désignation des bureaux de vote pour la période électorale du 1^{er} mars 2012 au 28 février 2013. Suite à la proposition faite pour le partage des bureaux de vote, la commune compte désormais 3 bureaux de vote :

- Bureau de vote 1 : La Saline rue du Docteur Deutsch (Soultz Ouest)

- Bureau de vote 2 : La Saline rue du Docteur Deutsch (Soultz Est)
- Bureau de vote 3 : Annexe de la mairie (ancienne Mairie de Hohwiller)
- NUMERICABLE a arrêté la diffusion en analogique de la chaîne C+, mais diffuse en lieu et place de C+ la chaîne France 5 (en mode analogique) en plein canal ; cette coupure n'ayant pas d'incidence sur les abonnés C+. Les abonnés peuvent avoir accès aux émissions en clair de la chaîne via la TNT française gratuite

- **Rapports d'activités**

Le SMICTOM Nord du Bas-Rhin, Electricité de Strasbourg et GrDF ont fait parvenir les rapports d'activités 2010 format papier - la transmission sera faite aux conseillers municipaux sous format électronique

➔ **Prochaines réunions et manifestations**

- dimanche 11 septembre 2011 : randonnée de l'Outre Forêt organisée par l'amicale cyclo
- dimanche 11 septembre 2011 : vide greniers au Bruehl organisé par l'association de défense et promotion de la ligne ferroviaire Haguenau-Wissembourg
- samedi 17 septembre 2011 à partir de 20 heures : ouverture de la saison culturelle de La Saline
- dimanche 18 septembre 2011
 - o 10 h 15 : inauguration de l'église rénovée de Hohwiller
 - o Journée du patrimoine
 - o Kirwe à Hohwiller
- vendredi 23 septembre 2011 :
 - o 17 heures : 2^e anniversaire du marché hebdomadaire
 - o 20 heures : dégustation gratuite de vins au supermarché MATCH
- samedi 24 et dimanche 25 septembre 2011 : « SOULTZ EXPO » organisé par l'AIS à La Saline - inauguration le samedi 24 septembre 2011 à 18 heures
- prochaine réunion du conseil municipal : **mercredi 5 octobre 2011 à 20 h 15 à La Saline**

Le Maire rappelle également aux élus que les programmes des formations pour l'année 2011/2012 (IPAG et ENGEES) ont été transmis par courriel et qu'il faut faire parvenir les inscriptions à la mairie dans les délais

➔ **Doléances**

- Christian KLIPFEL signale que la maison située 2, rue de la Bergerie est dangereuse et qu'il serait opportun d'engager une procédure de péril imminent ; le Maire répond que le propriétaire a démoli une partie de cette maison et que la commune est en relation avec lui pour lui demander la mise en sécurité
- Le Maire informe l'assemblée qu'il a engagé une procédure de péril imminent pour la propriété anciennement HUBRECHT - 12, rue du Docteur Deutsch et que le Tribunal Administratif de Strasbourg vient de désigner un expert pour évaluer les travaux à entreprendre pour sécuriser cet immobilier
- Jean-Laurent interpelle au sujet de la route qui mène au Marienbronn et qui est très dégradée ; cette route est sur le ban de la commune de Soultz-sous-Forêts et dessert également le massif forestier. Il ne souhaite pas qu'elle soit cédée à la

commune de Lobsann et propose de demander son classement en route touristique.

Le Maire rappelle que la route est située sur le ban communal de Soultz-sous-Forêts et que l'établissement de santé est situé sur le ban communal de Lobsann ; il a déjà eu un entretien avec le Maire de Lobsann qui lui a précisé que le président du Conseil Général avait également proposé la démarche de route touristique.

Pour Jean-Laurent VONAU il y a urgence si la commune de Soultz-sous-Forêts veut demander le classement en route touristique, car le Conseil Général risque de revoir ses critères d'attribution lors de la commission permanente du mois d'octobre. Il précise également que si la commune obtient le classement elle obtiendra 50 % de subvention. Il faudra argumenter cette demande de classement (vers un lieu touristique très fréquenté, point de vue sur la plaine d'Alsace ...).

A la question de Christian KLIPFEL souhaitant savoir s'il y a des contraintes particulières suite à ce classement, Jean-Laurent VONAU répond par la négative.

Le Maire fait part qu'il y a aussi le problème du « Kohlenwerk » qui est également implanté sur le ban de la commune de Soultz-sous-Forêts et qu'il a déjà eu une discussion dans ce sens avec le Maire de Lobsann.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande le classement de la route menant au Marienbronn, située sur le ban communal de Soultz-sous-Forêts, en route touristique.

- Christian KLIPFEL fait également part que des morceaux de tuiles tombent du toit de l'église protestante.

Plus personne ne souhaitant intervenir, le Maire clôt la séance à 0 h 15.